

2011_B282

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Statut de l'Elu - Mandat spécial - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Jean-Pierre SAEZ pour sa participation à l'atelier-débat "Eco quartier et mobilités" à Paris - 21 septembre 2011

Le 21 juillet 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 juillet 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, conseiller communautaire, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - PERRIN - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, vice-président, Bouc Bel Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 21 JUILLET 2011

Rapporteur : Monsieur Régis MARTIN

Objet : Statut de l'Elu - Mandat spécial - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Jean-Pierre SAEZ pour sa participation à l'atelier débat « Eco quartier et mobilités » à Paris - 21 septembre 2011
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans la continuité de son partenariat avec le Ministère de l'Ecologie, l'association « Les Eco Maires » organise un atelier - débat intitulé « Eco quartier et mobilités » le 21 septembre 2011 à Paris.

Il vous est proposé d'accorder un mandat spécial à Monsieur Jean-Pierre SAEZ, Vice-président de la CPA, pour sa participation à cette rencontre, au titre de sa délégation en matière de coordination des politiques publiques environnementales.

En application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de communauté a, par délibération N°2009-A143 du 29 juillet 2009, délégué au Bureau ses attributions pour accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté du Pays d'Aix.

Ainsi, conformément à l'article L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération précitée, le Bureau communautaire doit accorder un mandat spécial à l'élus concerné pour permettre la prise en charge des frais afférents à la mission qu'un élu accomplit.

A titre de rappel, les missions effectuées par les élus communautaires, dans ce cadre, doivent présenter un caractère exceptionnel et temporaire.

Les missions doivent répondre à une opération déterminée de façon précise et entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

Dans la continuité de son partenariat avec le Ministère de l'Ecologie, et dans le cadre d'une réflexion portée sur la labellisation des « éco quartiers », l'association « Les Eco Maires » organise un atelier – débat intitulé « Eco quartier et Mobilités ».

Lors de cette rencontre, l'association souhaite mettre en lumière les bonnes pratiques et les démarches exemplaires initiées par les collectivités locales en ce sens.

Ce séminaire de réflexion a par ailleurs pour objectif de réunir les parties prenantes de l'aménagement du territoire, tels que les donneurs d'ordre, les maîtres d'œuvre mais également les représentants de la Fédération Nationale des Travaux Publics.

Au regard de l'importance de cette manifestation, il est proposé d'accorder un mandat spécial à Monsieur Jean-Pierre SAEZ, Vice-président de la CPA délégué à la coordination des politiques publiques environnementales.

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-18 et L.5211-10 ;

VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 du Conseil communautaire portant délégations d'attributions au Bureau, et notamment celle d'accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

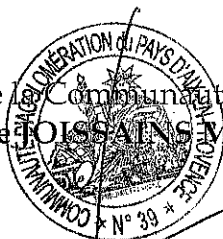
- **ACCORDER** un mandat spécial Monsieur Jean-Pierre SAEZ pour sa participation à l'atelier – débat intitulé « Eco quartier et mobilités » qui se tiendra le 21 septembre 2011 à Paris ;
- **AUTORISER** pour l'exécution du présent mandat spécial le remboursement en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les actes et à prendre toutes les décisions afférentes à cette affaire.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Statut de l'Elu - Mandat spécial - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Jean-Pierre SAEZ pour sa participation à l'atelier-débat "Eco quartier et mobilités" à Paris - 21 septembre 2011

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse TOISSAIN MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le **27 JUIL. 2011**